

déi Lénk

1. Le coût de l'accès à un logement décent est certainement devenu le problème principal pour de nombreux résidents, en particulier pour les jeunes et les personnes issues de l'immigration dont les salaires ne permettent pas l'accès à la propriété et très difficilement l'accès à la location. Quelles sont les mesures que votre parti propose pour résoudre graduellement cette situation ?

déi Lénk propose trois pistes afin d'améliorer l'accès au logement décent :

1) Mobiliser l'existant. Selon des estimations non-officielles entre 10.000 et 20.000 logements sont laissés vides au Luxembourg. Il faudra donc mobiliser ce potentiel et le mettre sur le marché du logement. Une première étape consiste à prendre contact avec le propriétaire pour savoir pourquoi il laisse son logement vide tout en lui offrant de l'aide (location, vente, rénovation, etc.) via une agence immobilière publique gratuite (à créer) pour réintégrer son bien sur le marché du logement. Si le logement est laissé vide sans motif valable il y a lieu de prélever une taxe progressive auprès du propriétaire.

2) Améliorer la protection des locataires. Comme de plus en plus de gens sont locataires, il est primordial pour déi Lénk de renforcer les droits des locataires et de rendre les locations plus accessibles et plus abordables. Au courant de la législature actuelle, nous avons déposé deux propositions de loi dans ce sens. La première vise à limiter la caution locative à un mois de loyer et de mettre les frais d'agence à la charge du commanditaire (souvent le propriétaire). La deuxième vise de lier les prix des loyers à l'évolution du coût de la vie pour ainsi freiner l'explosion des prix des loyers. Les deux propositions n'ont pas encore été soumises au vote au parlement à ce jour. Sinon, nous proposons de créer une commission nationale des loyers en renfort des commissions communales afin de mieux contrôler le loyer maximal autorisé par la loi, améliorer les données statistiques liées au marché du logement, contrôler la qualité des logements, offrir une assistance juridique aux commissions communales et aux offices sociaux, etc. De plus, déi Lénk souhaite que chaque commune comptant plus de 6 000 habitants dispose effectivement d'une commission de location.

3) Augmenter et diversifier l'offre en logements. Pendant de longues années, le marché du logement a été laissé aux seules mains de promoteurs privés, faisant que le Luxembourg doit faire face aujourd'hui à un manque considérable de logements répondant à tous les besoins du marché (càd. pour des jeunes actifs, des réfugiés.e.s, familles nombreuses, etc.). Pour contrer cette pénurie de logements adaptés, déi Lénk propose de lancer un vaste programme de construction de logements publics basé sur les besoins réels en logements au Luxembourg. Cette initiative sera gérée par un nouvel établissement public (à créer) qui ne prendrait pas seulement en main l'exécution des projets de construction à l'instar des promoteurs publics, mais aussi tous les volets de la construction (conception, exécution, financement, urbanisme, etc.). Ces nouveaux logements publics seront exclusivement destinés à la location. Afin de répondre davantage aux besoins en logements spécifiques, il y a aussi lieu de diversifier l'offre. Par exemple en créant une base légale pour les colocations, en facilitant la création de nouvelles formes de logements telles que les coopératives d'habitation, ou bien en étendant le modèle de la Gestion Locative Sociale.

2. Après l'échec du referendum en 2015, la seule possibilité de participation politique au niveau national pour les résidents étrangers est d'acquérir la nationalité luxembourgeoise. Toutefois, malgré le succès de la loi sur la nationalité, la population de nationalité étrangère avoisine les 50% de la population. Votre parti envisage-t-il de proposer de nouvelles mesures pour améliorer la participation politique des résidents étrangers tant au niveau national que communal ?

Quelles sont vos propositions ?

Sur la question du droit de vote à conférer aux résidents non-luxembourgeois pour pouvoir participer comme électrices et électeurs aux élections législatives, déi Lénk va continuer à s'engager en faveur d'un droit de vote généralisé pour toutes les personnes qui vivent au Luxembourg et qui sont ainsi soumises aux lois luxembourgeoises. En plus de cette proposition concrète, déi Lénk revendique depuis toujours un renouveau démocratique, lequel dépend en premier lieu de l'engagement démocratique des citoyennes et citoyens, de la vitalité et du sérieux des débats publics, des pratiques démocratiques à tous les niveaux de la société, ainsi que de l'apprentissage précoce et sans paternalisme des pratiques démocratiques. Les réformes institutionnelles que nous proposons sont importantes et nécessaires, mais ne peuvent remplacer les mouvements démocratiques au sein de la société. Une démocratisation de la société, que ce soit au niveau national ou européen, ne peut fonctionner sans initiative par le bas.

3. La connaissance de la langue luxembourgeoise est un élément central de tous les discours politiques depuis de nombreuses années. Afin d'éviter que la langue ne devienne un possible facteur d'exclusion, votre parti compte-t-il proposer des mesures pour améliorer son apprentissage telles que la gratuité des cours de langue luxembourgeoise, une augmentation des moyens de l'Institut National de langues ou encore d'autres mesures ?

déi Lénk souhaite que les débats à la Chambre soient retransmis en langue des signes et traduits vers l'allemand et le français, ainsi que la mise à disposition des informations dans des langues supplémentaires tel que le portugais, le farsi, l'arabe, l'italien, le serbo-croate dans le but de respecter la diversité linguistique. Il faudra aussi améliorer et renforcer les dispositifs d'autonomisation à disposition des bénéficiaires de protection internationale à la sortie des structures d'accueil, dont un volet important est la formation linguistique.

4. Au fil des années de nombreuses mesures ont été prises ou testées afin de favoriser la réussite scolaire des enfants d'origine étrangère dans le cursus scolaire luxembourgeois. Toutefois, l'échec scolaire, l'abandon des études de manière précoce, le peu d'accès aux filières plus performantes de l'école luxembourgeoise ou encore l'accès aux universités sont encore d'actualité pour de nombreux enfants d'origine étrangère et pour les jeunes issus des couches les plus faibles de la population. Quelles sont les mesures que vous proposez afin d'avoir une école plus égalitaire qui donnerait les mêmes chances de réussite à tous les enfants ?

déi Lénk s'engage à concevoir et mettre en place une école pour tous qui a pour objectif de lutter contre la reproduction des inégalités sociales et économiques. L'école pour tous permet la constitution de classes rassemblant des enfants aux différents niveaux d'apprentissage et origines, qui seront encadrés par une équipe pédagogique multi-professionnelle disposant des moyens nécessaires pour accompagner les enfants à leurs rythmes différenciés. déi Lénk s'oppose à l'orientation précoce des enfants vers les filières de l'enseignement secondaire et/ou modulaire qui consolide et réitère les inégalités sociales. Le système de l'école pour tous propose aux enfants un enseignement polyvalent commun jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Ensuite, les jeunes adolescents peuvent choisir une voie de formation plus spécialisée en fonction de leurs intérêts et dispositions plutôt que de leur valeur d'échange sur le marché du travail luxembourgeois. Ce système veut faire de l'apprentissage des langues étrangères un atout, plutôt qu'une barrière sociale et un facteur d'isolation, à travers :

(-) l'alphabétisation en luxembourgeois en tant que langue fédératrice chez les enfants issus de l'immigration.

(-) la mise en valeur et l'apprentissage des langues primaires (luxembourgeois, allemand, français) à travers l'alphabétisation en luxembourgeois en tant que langue fédératrice chez les enfants issus de l'immigration ;

(-) l'instauration du français en première langue étrangère, dont l'apprentissage commence avec l'oral en cycle 2, suivi de l'écrit et de la lecture à partir du cycle 3. Une telle approche favorise l'apprentissage des enfants à langue maternelle romane, sans désavantager les luxembourgophones ;

(-) l'apprentissage de l'allemand en tant que deuxième langue étrangère, débutant en cycle 3 par l'oral, suivi de l'écrit en cycle 4. En suivant ces étapes, les enfants d'origine étrangère devraient tous avoir acquis une connaissance solide de la langue luxembourgeoise, ce qui facilitera leur apprentissage de l'allemand. Pour les enfants dont la langue maternelle est le luxembourgeois, les ressemblances sémantiques et syntactiques permettront un apprentissage rapide ;

(-) l'adaptation de la didactique scolaire et des livres scolaires à la situation linguistique nationale particulière. Tout enfant doit au moins apprendre une langue à un très bon niveau. Cela leur permettra d'apprendre plus facilement des langues supplémentaires ;

5. De nombreux demandeurs de protection internationale restent en procédure pendant de longs mois. Comptez-vous introduire de nouvelles mesures législatives afin de permettre leur accès au milieu du travail pendant la durée de la procédure comme préconisé par le Collectif Réfugiés dont le Clae est membre ?

Pour déi Lénk il importe de faciliter l'accès à l'emploi des personnes issu.e.s de l'immigration. Ainsi, déi Lénk veut garantir l'emploi pour toutes et tous via le principe de « l'Etat employeur en dernier ressort » dès la deuxième année de résidence. Au-delà de l'accès au travail, l'amélioration et le renforcement des dispositifs d'autonomisation passe par la formation pour adultes (notamment linguistique) et l'accès à l'emploi dès l'introduction de la demande d'asile, afin de faciliter la sortie des structures d'hébergement et l'intégration des personnes en amont de l'obtention de la protection internationale.